

Zeitschrift: Allgemeine schweizerische Militärzeitung = Journal militaire suisse =
Gazetta militare svizzera

Band: 72=92 (1926)

Heft: 12

Artikel: Démission du Colonel Commandant de corps Bornand

Autor: Combe, G.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-5429>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Allgemeine Schweizerische Militärzeitung

Journal Militaire Suisse

Gazzetta Militare Svizzera

Organ der Schweizerischen Offiziersgesellschaft und des Schweizerischen Verwaltungsoffiziersvereins.
Herausgegeben vom Zentralvorstand der Schweizerischen Offiziersgesellschaft.

Organe de la Société Suisse des Officiers et de la Société des Officiers d'administration.

Publié par le Comité Central de la Société Suisse des Officiers.

Organo della Società Svizzera degli Ufficiali e della Società Svizzera degli Ufficiali d'amministrazione.
Pubblicata per cura del Comitato Centrale della Società Svizzera degli Ufficiali.

Redaktion Oberstlt i. Gst. K. VonderMühl. Basel, Bäumleingasse 13

Inhalt: Démission du Colonel Commandant de corps Bornand. — Die Herbstübungen des 2. Armeekorps. II. Die Manöver der 4. Division. — Die neue italienische Militärorganisation. — Taktschritt. — Ausbildung der Gebirgstruppen. — Concours de Travaux, avec prix, de la Société Suisse des Officiers pour l'année 1927. — Preisaufgaben der Schweizerischen Offiziersgesellschaft für das Jahr 1927. — Concorso di Lavori a premio indetto dalla Società Svizzera degli Ufficiali per l'anno 1927. — Reform des militärischen Vorunterrichts. — Réorganisation de l'instruction militaire préparatoire. — Société Suisse des Officiers. — Sektionsberichte. — Totentafel. — Inhalt der Vierteljahrsschrift für Schweiz. Sanitätsoffiziere. — Inhalt der Schweizerischen Monatsschrift für Offiziere aller Waffen und Organ für Kriegswissenschaft. — Sommaire de la Revue Militaire Suisse. — Literatur.

Démission du Colonel Commandant de corps Bornand.

Par le Lieut.-Col. d'E.M.G. *G. Combe*, Berne.

Le 19 novembre le Colonel Commandant de corps Bornand, le doyen des Commandants de corps en activité, a donné au 31 décembre, pour raison de santé, sa démission de Commandant du 1er Corps d'Armée. Tous les officiers qui ont eu le plaisir de travailler à ses côtés ou le privilège de servir sous ses ordres, sont peints de la raison qui a provoqué cette décision et la regrettent vivement.

A part les hauts commandants de troupes, officiers d'état-major-général et chefs de service du 3me Corps d'Armée qui, cette année, au cours stratégique d'Yverdon, ont pu apprécier la manière distinguée et compétente avec laquelle le Colonel Commandant de corps Bornand a dirigé les exercices, les troupes de la Suisse allemande connaissent peu le Commandant du 1er Corps d'Armée. Aussi, le Journal Militaire Suisse se doit-il de retracer la belle carrière militaire du démissionnaire qui jouit en Suisse romande d'une saine et juste popularité.

Issu d'une vieille famille vaudoise de St. Croix, né en 1862, partageant son temps entre la magistrature — dans laquelle il a rendu d'éminents services — et le militaire qui l'attirait, le Colonel Bornand conquiert rapidement ses grades dans l'infanterie. En 1909, placé à la tête de la 1re Division, il se consacre entièrement à la carrière des

armes. Recruté à 19 ans, lieutenant à 20 ans, capitaine à 27 ans, il est nommé commandant du Bataillon de Fusiliers 9 en 1893, commandant du Régiment d'Infanterie 2 en 1899 et commandant de la 1re Brigade d'Infanterie en 1905. A deux reprises il a l'occasion de suivre de très près des actions de guerre: en 1897 à la guerre gréco-turque il assiste à la bataille de Domokos; en 1915, à la guerre des tranchées en Champagne, il est l'hôte du Général (aujourd'hui Maréchal) Franchet d'Espérey. Le colonel Bornand commanda la 1re Division de 1910 à 1918, soit pendant toute la mobilisation de guerre et les troubles de 1918. Sa nomination de Colonel Commandant du 1er Corps d'Armée, le 29 novembre 1918, couronne cette belle carrière.

Ceux qui ont eu l'avantage de servir sous les ordres du Colonel Bornand n'oublieront jamais cette figure très marquante à l'allure décidée, cette nature qui imposait le respect. Il savait ce qu'il voulait, ne redoutait aucune responsabilité et osait dire — parfois même à voix très haute — son opinion, sans regarder ni à droite ni à gauche avant de l'exprimer. C'était un vrai chef. Des caractères aussi francs engendrent souvent des inimitiés. Aussi le Colonel Bornand fut-il ces derniers temps l'objet d'attaques basses, stupides et infondées, qui n'ont fait qu'éclabousser leur propre auteur et raffermir la confiance que les troupes ont toujours eue en leur Colonel. Dans le feu de leur passion, les détracteurs du Colonel Bornand lui ont — bien malgré eux — décerné une qualification très juste, la plus belle que l'on puisse donner à un chef supérieur: il sait faire travailler ses sous-ordres! Oui, le Colonel Bornand savait faire travailler ses collaborateurs et ses subordonnés; parce qu'il était très décidé, très précis; parce qu'il savait prendre ses responsabilités; parce qu'il savait *commander*. Il couvrait toujours ses sous-ordres et ceux-ci travaillaient avec plaisir pour leur chef.

Le Colonel Bornand était «un commandant, un chef»; il reste un homme supérieur. Or «l'homme supérieur est impassible: on le blâme, on le loue, il va toujours».

Les troupes romandes regrettent et regretteront longtemps le départ de «leur Commandant de corps»; elles forment des vœux — auxquels nous joignons les nôtres —, pour le rétablissement de sa santé et pour qu'il jouisse d'une retraite bien méritée après 45 années d'une belle carrière militaire, utile à son pays.

Die Herbstübungen des 2. Armeekorps.

II. Die Manöver der 4. Division.

Rote Partei (4. Division).

Kdt.: *Oberstdiv. Favre*, Kdt. 4. Division.

Truppen: I.Br. 11, I.Br. 12, Det. Rdf.Kp. 4, frd.Mitr.Kp. 11, Drag. Abt. 4 (— Schw. 28), Art.Br. 4 (— F.Art.R. 7, — F.Hb.Abt. 28, — Geb.Bttr 5)